



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## **APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES**

**Exercice clos au 31 décembre 2015**

- Rapport des commissaires aux comptes
- Etats financiers consolidés

*Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros (K€)*

**Confédération Française Démocratique du Travail**

**CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL  
C.F.D.T.****Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés****(Exercice clos le 31 décembre 2015)****PricewaterhouseCoopers Audit**  
63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex**ERNST & YOUNG et Autres**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris-La-Défense  
Cedex**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés****(Exercice clos le 31 décembre 2015)****Confédération Française Démocratique du Travail**  
4, boulevard de la Villette  
75955 Paris Cedex 19

Aux membres du Conseil National,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du syndicat C.F.D.T., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Bureau National. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL - C.F.D.T.  
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  
Exercice clos le 31 décembre 2015 - Page 2

---

## II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 7.3.4. de l'annexe expose les principes et méthodes comptables pour la détermination de la valeur des immobilisations financières. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié les évaluations qui en résultent.
- Des provisions sont constituées pour couvrir les risques tels que décrits en note 7.3.9 et en note 8.10. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que la note fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérification spécifique

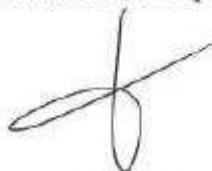
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport financier.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 mai 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Francis Chartier

ERNST & YOUNG et Autres



Isabelle Tracq-Sengeissen

## Sommaire

<b>1</b>	<b><i>Bilan consolidé</i></b> .....	<b>5</b>
<b>2</b>	<b><i>Compte de résultat consolidé</i></b> .....	<b>6</b>
<b>3</b>	<b><i>Tableau des flux de trésorerie</i></b> .....	<b>7</b>
<b>4</b>	<b><i>Variation des Fonds Propres</i></b> .....	<b>8</b>
<b>5</b>	<b><i>Faits majeurs</i></b> .....	<b>9</b>
5.1	Observations sur les comptes sociaux de la Confédération.....	9
5.2	Premiers comptes consolidés de la Confédération .....	9
5.3	Evènements de l'exercice .....	9
<b>6</b>	<b><i>Liste des entités de l'ensemble</i></b> .....	<b>11</b>
6.1	Liste des entités consolidées .....	11
<b>7</b>	<b><i>Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation</i></b> .....	<b>12</b>
7.1	Référentiel comptable, .....	12
7.2	Modalités de consolidation .....	12
7.3	Méthodes et règles d'évaluation.....	13
<b>8</b>	<b><i>Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations</i></b> .....	<b>17</b>
8.1	Immobilisations incorporelles .....	17
8.2	Immobilisations corporelles .....	18
8.3	Immobilisations financières.....	19
8.4	Stocks et en-cours.....	20
8.5	Ventilation des créances par échéance .....	21
8.6	Dépréciation de l'actif circulant.....	21
8.7	Valeurs mobilières de placement et disponibilités .....	21
8.8	Fonds Syndicaux de la Confédération CFDT .....	22
8.9	Fonds dédiés .....	23
8.10	Provisions pour risques et charges .....	23
8.11	Impôts différés.....	24
8.12	Emprunts et dettes financières .....	24
8.13	Autres passifs .....	25
8.14	Engagements hors bilan.....	26
8.15	Tableau des ressources.....	27
8.16	Charges d'exploitation.....	29
8.17	Autres produits d'exploitation.....	30
8.18	Résultat financier .....	31
8.19	Résultat exceptionnel .....	31
8.20	Impôts.....	32
8.21	Effectif.....	32
<b>9</b>	<b><i>Autres informations</i></b> .....	<b>32</b>
9.1	Evènements postérieurs à la clôture .....	32
9.2	Dirigeants.....	32
9.3	Liste des organismes paritaires .....	33

## 1 Bilan consolidé

<b>ACTIF</b>	Note n°	31/12/2015	31/12/2014
<b>Actif immobilisé</b>		<b>320 276</b>	<b>314 703</b>
Immobilisations incorporelles	8.1	10 314	10 352
Immobilisations corporelles	8.2	69 227	72 660
Immobilisations financières	8.3	240 735	231 691
<b>Actif circulant</b>		<b>35 492</b>	<b>43 134</b>
Stocks et en-cours	8.4	696	650
Clients et comptes rattachés	8.5- 8.6	1 058	1 498
Autres créances et comptes de régularisation	8.5- 8.6	14 656	12 220
Valeurs mobilières de placement	8.7	14 486	24 900
Disponibilités	8.7	4 597	3 866
<b>Total de l'ACTIF</b>		<b>355 769</b>	<b>357 837</b>

<b>PASSIF</b>	Note n°	31/12/2015	31/12/2014
<b>Fonds propres</b>		<b>309 526</b>	<b>311 248</b>
Réserves	4	309 448	313 141
Réserves consolidées	4	1 800	3 646
Résultat consolidé	4	(1 722)	(5 539)
<b>Fonds dédiés</b>	8.9	<b>362</b>	<b>404</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	8.10	<b>11 107</b>	<b>12 495</b>
<b>Dettes</b>		<b>34 774</b>	<b>33 690</b>
Emprunts et dettes financières	8.12	4 453	5 005
Fournisseurs et comptes rattachés	8.13	4 440	3 916
Autres dettes et comptes de régularisation	8.13	25 881	24 769
<b>Total du PASSIF</b>		<b>355 769</b>	<b>357 837</b>

## 2 Compte de résultat consolidé

Montants en K€	Note n°	31/12/2015	31/12/2014
Cotisations	<b>8.15</b>	23 132	22 512
Subventions contributions	<b>8.15</b>	24 300	16 401
Autres produits d'exploitation	<b>8.17</b>	20 872	14 634
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>68 305</b>	<b>53 547</b>
Achats consommés	<b>8.16</b>	(2 977)	(3 838)
Charges externes	<b>8.16</b>	(21 761)	(19 444)
Charges de personnel	<b>8.16</b>	(18 122)	(17 817)
Impôts et taxes	<b>8.16</b>	(2 617)	(2 597)
Autres charges d'exploitation	<b>8.16</b>	(12 795)	(8 523)
Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>8.16</b>	(15 062)	(10 776)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(73 335)</b>	<b>(62 995)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(5 030)</b>	<b>(9 448)</b>
Charges et produits financiers	<b>8.18</b>	<b>2 875</b>	<b>2 692</b>
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>		<b>(2 155)</b>	<b>(6 756)</b>
Charges et produits exceptionnels	<b>8.19</b>	<b>443</b>	<b>1 336</b>
Impôts sur les résultats	<b>8.20</b>	(52)	(50)
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>(1 764)</b>	<b>(5 470)</b>
Report ressources non utilisées	<b>8.9</b>	<b>235</b>	<b>155</b>
Engagements à réaliser	<b>8.9</b>	(193)	(223)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(1 722)</b>	<b>(5 539)</b>
Intérêts minoritaires		0	0
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>(1 722)</b>	<b>(5 539)</b>

### 3 Tableau des flux de trésorerie

<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE - K€</b>		<b>Montants au 31/12/2015</b>	<b>Montants au 31/12/2014</b>
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>			
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISE INTEGREES</b>	<b>(1 722)</b>	<b>(5 539)</b>
	Dotations aux Amortissements et provisions	16 173	13 110
	Reprises des Amortissements et provisions	(8 198)	(1 904)
	Plus et moins-values de cession	1	(2)
	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>6 254</b>	<b>5 665</b>
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>			
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>Variation nette exploitation</b>	<b>1 018</b>	<b>(99)</b>
	Var° de stock	(46)	(76)
	Var° des Créances d'exploit°	452	(608)
	Var° des Dettes d'exploit°	612	586
	<b>Variation nette hors exploitation</b>	<b>(1 677)</b>	<b>734</b>
	Var° des créances hors exploitation	(2 315)	3 584
	Var° des dettes hors exploitation	726	(2 937)
	Charges et produits constatés d'avance	(88)	87
	<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>(659)</b>	<b>636</b>
	<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>		<b>5 595</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	Décaisst / acquisition immos incorporelles	(1 847)	(3 414)
	Décaisst / acquisition immos corporelles	(2 674)	(990)
	Encaisst / cession d'immos corp et incorp		2
	Décaisst / acquisition immos financières	(10 397)	(2 309)
	Encaisst / cession immos financières	441	463
	Trésorerie Nette sur Acquisition.Cession de Filiales	(207)	(3)
	<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(14 684)</b>	<b>(6 251)</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>			
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	Variation des fonds dédiés	(43)	69
	Encaissements provenant d'emprunts	4	199
	Remboursement d'emprunts	(549)	(573)
	<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(587)</b>	<b>(306)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>(9 676)</b>	<b>(256)</b>
Incidences des variations de taux de change			
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE (*)</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>28 758</b>	<b>29 015</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE (*)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>19 083</b>	<b>28 758</b>

## 4 Variation des Fonds Propres

Montants en K€					
Situation à la clôture	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres - part du groupe
solde 31/12/2013	158 666	154 255	3 692	174	316 787
Affectation du résultat 2013	(2 905)	3 125	(46)	(174)	0
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>(5 539)</b>	<b>(5 539)</b>
Autres					0
solde 31/12/2014	155 761	157 380	3 646	(5 539)	311 248
Affectation du résultat 2014	(6 248)	2 555	(1 846)	5 539	0
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>(1 722)</b>	<b>(1 722)</b>
Autres					0
solde 31/12/2015	149 513	159 935	1 800	(1 722)	309 526

La charte financière qui régit les organisations syndicales affiliées à la CFDT dispose que des parts de cotisations soient attribuées à des secteurs confédéraux distincts.

Ainsi, des montants correspondent à des « réserves affectées » reflétant l'activité de ces secteurs, principalement la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) et sont inclus dans le poste « réserves », voir détail 8.8 « Fonds Syndicaux de la Confédération ».

## 5 Faits majeurs

### 5.1 Observations sur les comptes sociaux de la Confédération

Les modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales sont définies dans la Section 1 de l'Annexe – « Règles comptables des organisations syndicales » du règlement n°2009-10 du Comité de la réglementation comptable (CRC).

### 5.2 Comptes consolidés de la Confédération

La Confédération CFTD a établi ses premiers comptes consolidés au 1er janvier 2009 et leur première certification est intervenue au 31 décembre 2010, selon le calendrier défini par les textes.

L'article L. 2135-2, inséré dans le Code du travail par l'article 10 de la loi du 20 août 2008, précise les obligations et méthodes à adopter par une organisation syndicale tête de périmètre au regard de l'établissement de comptes consolidés.

La Confédération CFTD applique pour ses comptes consolidés 2015 les modalités de l'article du Code du travail, définies en Section 2 de l'Annexe des règles comptables des organisations syndicales, annexe du règlement n° 2009-10. Ces modalités déterminent le périmètre d'ensemble (lien d'adhésion ou d'affiliation) ; s'agissant de la notion de contrôle, les règles renvoient à l'application de l'article L.233-16 du code de commerce qui définit ces critères.

### 5.3 Evénements de l'exercice

- La loi du 05 mars 2014 a prévu la constitution d'un fonds paritaire contribuant au financement des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs.

Les ressources du fonds sont constituées par :

- une *contribution des employeurs* privés assise sur les rémunérations versées aux salariés du secteur privé et comprise dans l'assiette des cotisations de sécurité sociale, dont le taux est fixé par un accord conclu, ou à défaut par décret, entre les organisations représentatives des salariés et des employeurs au niveau national et interprofessionnel. Ce taux ne peut être ni supérieur à 0,02 % ni inférieur à 0,014 % (actuellement fixé à 0,016 % de la masse salariale),
- une *subvention de l'Etat*.

En application des articles L.2135-9 et suivants du Code du travail issus de la loi n°2014-288 du 5 mars 2014, et conformément à l'article L.2135-15 du même code et aux dispositions du décret n°2015-87 du 28 janvier 2015, les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel ont créé une association qui prend le nom de : Association de gestion du fonds paritaire national », dénommée ci-après l' « AGFPN » ou l' « Association ».

Cette Association gère le fonds paritaire national, chargé d'une mission de service public consistant à financer les missions paritaires et les missions d'intérêt général à la charge des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs, au titre de leur participation à la conception, à la mise en œuvre, à l'évaluation et au suivi d'activités concourant au développement et à l'exercice des missions d'intérêt général définies à l'article L.2135-11 du Code du travail :

- la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement et dans le cadre des organismes gérés majoritairement par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs,
- la participation des organisations syndicales de salariés et de organisations professionnelles d'employeurs à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques relevant de la compétence de l'Etat, notamment par l'animation et la gestion d'organismes de recherche, la négociation, la consultation et la concertation,

- la formation économique, sociale et syndicale des salariés appelés à exercer des fonctions syndicales ou des adhérents à une organisation syndicale de salariés amenés à intervenir en faveur des salariés, définie aux articles L.2145-1 et L.2145-2, notamment l'indemnisation des salariés bénéficiant de congés de formation, l'animation des activités des salariés exerçant des fonctions syndicales.

Cette convention remplace les subventions reçues jusqu'à l'exercice 2014 par la Direction Générale du Travail (DGT) au titre de la formation syndicale et par les différentes OPCA au titre de la gestion du Paritarisme.

- L'exercice 2015 a vu la mise en œuvre de la réforme de la CNAS décidée en 2014 au congrès de Marseille concernant un dispositif de services aux adhérents. Le projet « réponses à la carte » entre dans ce cadre-là ; le coût s'est élevé à 576 k€.
- Un changement d'estimation est intervenu concernant les provisions CNAS.  
La CNAS a affinée le calcul de sa provision, par un outil statistique, extrait de l'application Cn@s en ligne. L'ensemble de la provision 2014 a été reprise à hauteur 7 753 k€ et une nouvelle provision a été dotée à hauteur de 6 748 k€.
- La confédération a continué la mise en service au cours de l'année 2015 de sa nouvelle application de Gestion de ses adhérents et de ses structures en ligne, dénommée GASEL. Cette évolution majeure a consisté à transplanter le périmètre fonctionnel d'applications de la gestion de l'adhérent et des structures dans un nouvel environnement technologique permettant un accès partagé, réparti et sécurisé à une base de données centralisée rassemblant tous les référentiels uniques nécessaires à la gestion en temps réel de l'adhérent et des structures.
- Par ailleurs, la Confédération a organisé un rassemblement « jeunes » à l'INSEP à Paris le 1<sup>er</sup> mai 2015, dont le coût s'est élevé à 630 k€.
- De plus, une journée pour l'égalité hommes/femmes a été organisée à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris le 5 mars 2015, le coût s'élevant à 192 k€.

## 6 Liste des entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous et il est à noter l'absence d'intérêts minoritaires dans les associations loi 1901 ; les réserves de ces entités sont ainsi intégralement reprises dans les réserves consolidées de la Confédération.

Société et forme juridique	N° Siren	Siège social	Méthode de consolidation	% contrôle	% intérêt
Confédération	784 409 930	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Entité consolidante	Entité consolidante	Entité consolidante
Association AGI	349 904 839	47-49, avenue Simon Bolivar, 75950 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A
Association ASSECO	389 700 303	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A
GIE BELLEVILLE	334 993 748	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	100%
Association BIERVILLE	319 073 425	10, route des Nations, 91690 Boissy la Rivière	Intégration globale	100%	N/A
Association CELIDE	424 318 368	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A
Domaine de Bierville EURL	477 876 130	10, route des Nations, 91690 Boissy la Rivière	Intégration globale	100%	100%
Association ESPACE BELLEVILLE	334 722 378	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A
SCI FLANDRE-JAURES	398 216 051	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	100%	100%
Association Institut Belleville	328 142 237	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A
Association IRIS	525 389 813	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A
Association ISEFOJ	447 807 066	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A
SCI LOIRE-JAURES	395 201 340	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	100%	100%
GIE CFDT PRESSE	334 993 730	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	100%
SCI REBUFFAT-JAURES	431 886 183	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	100%	100%
GIE VILLETTE	334 993 755	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	100%

## **7 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation**

### **7.1 Référentiel comptable,**

Les comptes consolidés de l'Ensemble confédéral sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Règlementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Dans le cadre du règlement comptable n° 2009-10 issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008, portant sur la « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail » et le décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009, la confédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2014-03 et ses règlements modificatifs, relatifs aux organisations syndicales.

### **7.2 Modalités de consolidation**

#### **7.2.1 Méthodes de consolidation**

Toutes les entités dans lesquelles l'Ensemble assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les entités consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de la structure consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuels.
- Éliminer les opérations entre l'entité consolidante et les autres entités consolidées.

#### **7.2.2 Élimination des opérations intra-groupe**

Conformément à la réglementation, les transactions entre les entités intégrées ainsi que les résultats internes entre ces entités ont été éliminées dans les comptes consolidés.

#### **7.2.3 Dates de clôture des exercices des entités consolidées**

Les entités sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre, d'une durée de 12 mois, à l'exception éventuelle des entités créées entrant dans le périmètre dont la durée est fonction de leur date de création.

L'exercice de toutes les entités consolidées est d'une durée de 12 mois, dont la clôture est fixée au 31 décembre.

## 7.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par l'Ensemble sont les suivants :

### 7.3.1 Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

<i>Application des méthodes préférentielles</i>	<i>OUI NON N/A</i>	<i>Note</i>
Comptabilisation des contrats de location-financement	N / A	
Provisionnement des prestations de retraites et assimilées	OUI	7.3.10
Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A	
Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	N/A	
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A	

### 7.3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les frais accessoires d'acquisition sont activés.

#### 7.3.2.1 Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>Méthode</i>	<i>Durée</i>
Brevets, licences	Linéaire	2 ans
Projets informatiques	Linéaire	De 2 à 5 ans

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

En cas de durée d'utilité indéterminable, aucun amortissement n'est pratiqué mais un test d'impairment est effectué annuellement.

### 7.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières.

Les immobilisations corporelles, acquises avant 2009, figurant au bilan d'ouverture de la Confédération, au 1<sup>er</sup> janvier (terrains et immeubles) ont été valorisées sur la base d'une expertise immobilière.

Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable des biens concernés.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>Méthode</i>	<i>Durée</i>
Terrains	Non amortissable	N/A
Constructions	Linéaire	20 à 35 ans
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier et Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Autres immobilisations	Linéaire	5 ans

### **7.3.4 Immobilisations financières**

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des participations non consolidées, prenant en compte la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

Les autres immobilisations financières telles que les prêts figurent au bilan à leur coût de revient, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, valeurs monétaires, titres de participation.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Les titres de la Confédération ont été évalués, à la valeur de marché ou à leur valeur d'acquisition.

Des dépréciations sont constatées au 31 décembre en cas de moins-value latente.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

Ce portefeuille comprend en partie des placements effectués pour le compte d'organisations affiliées.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

### **7.3.5 Stocks et travaux en-cours**

Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO : « Premier entré, Premier sorti ».

Le coût d'achat est composé du coût d'achat augmenté des frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition.

### **7.3.6 Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation nominative lorsqu'il y a un risque d'impayé.

### **7.3.7 Trésorerie et valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur valeur de marché, au 1<sup>er</sup> janvier 2009 (bilan d'ouverture de la Confédération).

Les mouvements sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constatée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation est inférieur à la valeur d'achat.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

### **7.3.8 Impôts sur les bénéfiques**

L'activité des organisations syndicales étant exonérée d'impôt, il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôt différé.

### **7.3.9 Provisions pour risques et charges**

Compte tenu de l'activité syndicale prépondérante de l'Ensemble consolidé, les provisions constatées correspondent essentiellement à des charges liées à l'activité juridique de la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS).

Par ailleurs, les provisions sont également constituées de provisions pour charges financières et de litiges.

### **7.3.10 Engagements de retraite et prestations assimilées**

Le montant des droits, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts est provisionné dans les comptes sociaux et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

L'ensemble du personnel est soit rémunéré par les GIE Belleville et Villette, soit mis à disposition à la confédération CFDT. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat fédéral et pour le secrétariat administratif), les prestations futures découlent de :

- L'ancienneté à la date de l'évaluation,
- Le salaire projeté à l'âge de la retraite,
- Les droits tels que définis,
- Les conditions du départ en retraite,
- Le facteur d'actualisation,
- La probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de : 2 % (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaire).

Le taux d'évolution des rémunérations est de : 2.80% observés ces quatre dernières années.

### **7.3.11 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant**

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'Ensemble est engagé dans le cadre de ses activités courantes et annexes qui sont assumées à titre accessoire ou dans le prolongement de ses actions normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

## 8 Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

### 8.1 Immobilisations incorporelles

Montants en K€	31/12/2014	Augment.	Diminut.	Autres mouvements	31/12/2015
<b>Valeurs brutes</b>					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, marques	14 400	1 504		169	<b>16 073</b>
Autres immobilisations incorporelles	375	548	(206)	(169)	<b>548</b>
Avances et acomptes versés					
<b>Total</b>	<b>14 775</b>	<b>2 053</b>	<b>(206)</b>		<b>16 622</b>
<b>Amortissements</b>					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, marques	4 423	1 885			<b>6 308</b>
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes versés					
<b>Total</b>	<b>4 423</b>	<b>1 885</b>			<b>6 308</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
Ecart d'acquisition (1)					
Frais de recherche et développement					
Frais d'établissement					
Concessions, brevets, marques	9 977	(381)		169	<b>9 766</b>
Fonds de commerce (2)					
Autres immobilisations incorporelles	375	548	(206)	(169)	<b>548</b>
Avances et acomptes versés					
<b>Total</b>	<b>10 352</b>	<b>168</b>	<b>(206)</b>		<b>10 314</b>

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux progiciels acquis ou développés par le GIE Vilette.

Les autres mouvements correspondent aux immobilisations en cours qui ont été finalisées en cours d'exercice.

La confédération a développé un logiciel de gestion des syndicats « Gasel » qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats affiliés à la CFDT.

## 8.2 Immobilisations corporelles

Montants en K€	31/12/2014	Augment.	Diminut.	Autres mouvements	31/12/2015
<b>Valeurs brutes</b>					
Terrains	21 845				<b>21 845</b>
Constructions	97 568	240		56	<b>97 864</b>
Installations techniques, mat. & out.	885	149			<b>1 035</b>
Autres immobilisations corporelles	2 533	196			<b>2 729</b>
Immobilisations corporelles en cours	4 407	1 787		(56)	<b>6 138</b>
Avances et acomptes	18	554			<b>571</b>
<b>Total</b>	<b>127 255</b>	<b>2 926</b>			<b>130 181</b>
<b>Amortissements</b>					
Terrains					
Constructions	52 109	5 951			<b>58 059</b>
Installations techniques, mat. & out.	705	87			<b>792</b>
Autres immobilisations corporelles	1 780	322			<b>2 103</b>
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>Total</b>	<b>54 594</b>	<b>6 360</b>			<b>60 954</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
Terrains	21 845				<b>21 845</b>
Constructions	45 459	(5 710)		56	<b>39 805</b>
Installations techniques, mat. & out.	180	63			<b>243</b>
Autres immobilisations corporelles	752	(127)			<b>626</b>
Immobilisations corporelles en cours	4 407	1 787		(56)	<b>6 138</b>
Avances et acomptes	18	554			<b>571</b>
<b>Total</b>	<b>72 660</b>	<b>(3 434)</b>			<b>69 227</b>

Les immobilisations sont constituées principalement des biens immobiliers inscrits à l'actif du bilan de la Confédération et des trois SCI, ainsi que sur l'association Bierville.

Les terrains et immeubles sont valorisés à leur coût historique dans les 3 SCI (Flandre-Jaurès, Loire-Jaurès et Rebuffat).

Pour la Confédération, en application de l'article 3 du CRC 2009-10, les méthodes suivantes d'évaluation ont été retenues :

- La valorisation des biens immobiliers a été effectuée sur la base d'une expertise immobilière qui retient la moyenne de trois valeurs (rendement valeur locative / valeur vénale par capitalisation / méthode par la construction), correspondant à la valeur historique dans les comptes sociaux.

- La décomposition par composants des biens immobiliers, hors SCI, est faite en retenant 4 composants principaux : Gros-œuvre, façades étanchéité menuiseries extérieures, climatisation-ventilation-chauffage, électricité, plomberie, ascenseur, courants et agencements.

Les travaux en cours correspondent, principalement aux frais complémentaires relatifs à l'acquisition d'un ensemble immobilier (51 avenue Simon Bolivar à Paris 19ème) pour un montant de 5 445 k€ (achat total : 5 812 k€ dont 1 590 k€ inscrits en terrain).

### 8.3 Immobilisations financières

Montants en K€	31/12/2014	Augment.	Diminut.	31/12/2015
<b>Valeurs brutes</b>				
Titres de participations (2)	456	207	1	<b>662</b>
Créances rattachées à des participations	0		(0)	<b>0</b>
Prêts	4 117	41	428	<b>3 731</b>
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (1)	232 701	10 355	1 515	<b>241 541</b>
<b>Total</b>	<b>237 274</b>	<b>10 604</b>	<b>1 944</b>	<b>245 935</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>				
Titres de participations (2)	326	31		<b>357</b>
Créances rattachées à des participations				
Prêts	20			<b>20</b>
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (1)	5 238	1 099	1 514	<b>4 823</b>
<b>Total</b>	<b>5 584</b>	<b>1 129</b>	<b>1 514</b>	<b>5 199</b>
<b>Valeurs nettes</b>				
Titres de participations (2)	130	177	1	<b>306</b>
Créances rattachées à des participations	0		(0)	<b>0</b>
Prêts	4 098	41	428	<b>3 711</b>
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (1)	227 463	9 257	1	<b>236 719</b>
<b>Total</b>	<b>231 691</b>	<b>9 475</b>	<b>430</b>	<b>240 735</b>

(1) Le poste "Titres immobilisés de l'activité du portefeuille" comprend principalement des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation, réalisés par la Confédération.

Ces éléments sont issus des comptes sociaux de la confédération CFDT et correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Pour information, leur valeur est établie au 31/12/2015 à 299 926 k€ (valeur de marché) et à 8 150 K€ (valeur de souscription de contrats FCPR), pour une valeur brute à la clôture de 241 517 k€, tel que précisé dans l'annexe des comptes sociaux de la confédération CFDT.

Une dépréciation est constatée fin 2015 à hauteur de 4 823 k€, ramenant la valeur nette de ces titres à 236 719 k€.

(2) Les titres de participation non consolidés concernent les sociétés suivantes :

Entités non consolidées	N° de Siren	VNC des titres au 31/12/2014	Augment.	Diminut.	VNC des titres au 31/12/2015	Montant des capitaux propres	Résultat dernier exercice	Pourcentage de détention
VIGEO EIRIS	443 055 215	417	207		<b>624</b>	10 552	(937)	2,54%
Autres titres		36		(4)	<b>32</b>	NC	NC	NC
<b>Total</b>		<b>453</b>	<b>207</b>	<b>(4)</b>	<b>656</b>	<b>10 552</b>	<b>(937)</b>	

Vigeo Eiris et les **quatre** entités figurant en Autres titres (Sifa, Inter-Expansion, Cisl/Msi ) ne répondent pas aux critères définis par les textes pour être intégrées dans le périmètre de consolidation, notamment en termes de pourcentage de contrôle.

## 8.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

Montants en K€	31/12/2014	Variation	31/12/2015
<b>Valeurs brutes</b>			
Matières premières	62	6	<b>68</b>
En-cours	89	195	<b>285</b>
Marchandises	517	(161)	<b>356</b>
<b>Total</b>	<b>668</b>	<b>40</b>	<b>709</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>			
Matières premières			
En-cours			
Marchandises	19	(6)	<b>13</b>
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>(6)</b>	<b>13</b>
<b>Valeurs nettes</b>			
Matières premières	62	6	<b>68</b>
En-cours	89	195	<b>285</b>
Marchandises	498	(155)	<b>343</b>
<b>Total</b>	<b>650</b>	<b>46</b>	<b>696</b>

Les stocks sont essentiellement détenus par le GIE CFDT-Presses et représentent du matériel syndical, des brochures ou des ouvrages destinés au réseau CFDT.

## 8.5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Nature	Total brut	Échéances		Dépréciation	Total net
		- 1 an	+ 1 an		
Autres immobilisations financières					
Créances clients et comptes rattachés	1 149	1 149		91	1 058
Avances et acomptes sur commandes	157	157			157
Autres créances	13 880	13 880			13 880
Charges constatées d'avance	620	620			620
<b>Total</b>	<b>15 805</b>	<b>15 805</b>		<b>91</b>	<b>15 714</b>

Les autres créances concernent essentiellement des subventions à recevoir pour 6 015 k€, et des cotisations collectées sur 2015 et à encaisser des syndicats en 2016 pour un montant de 3 572 k€. Les autres créances des trois SCI correspondent à des appels de fonds vis-à-vis du gestionnaire des immeubles pour un montant de 1 607 k€ liés à des remboursements sur l'exercice 2015.

## 8.6 Dépréciation de l'actif circulant

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent selon :

Dépréciations	31/12/2014	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2015
Stocks	19		0	6	<b>13</b>
Créances	89		18	16	<b>91</b>
Valeurs mobilières de placement					
<b>Total</b>	<b>107</b>		<b>19</b>	<b>22</b>	<b>104</b>

## 8.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et disponibilités, d'un montant de 19 083 k€, proviennent principalement de la Confédération.

## 8.8 Fonds Syndicaux de la Confédération CFTD

Au 31 décembre 2015, les fonds syndicaux, compris dans les réserves générales et affectées, se décomposent comme suit :

Montants en K€					
Situation à la clôture	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres - part du groupe
Solde au 31/12/2013	158 666	154 255	3 692	174	316 787
Affectation du résultat 2013	(2 905)	3 125	(46)	(174)	0
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>(5 539)</b>	<b>(5 539)</b>
Autres					0
Solde au 31/12/2014	155 761	157 380	3 646	(5 539)	311 248
Affectation du résultat 2014	(6 248)	2 555	(1 846)	5 539	0
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>(1 722)</b>	<b>(1 722)</b>
Autres					0
<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>149 513</b>	<b>159 935</b>	<b>1 800</b>	<b>(1 722)</b>	<b>309 526</b>

<b>Contrôle de cohérence par rapport au bilan</b>					
<b>31/12/2014</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>31/12/2015</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le poste "Réserves affectées" correspond notamment à des montants enregistrés dans les comptes sociaux de la Confédération CFTD. En effet, la charte financière CFTD dispose que les cotisations versées par les syndicats et réparties, servent à des actions syndicales spécifiques : Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS), Fonds d'organisation, Solidarité Syndicale Mondiale (SSM).

De plus, pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et élections prud'homales), la confédération a mis en réserve 2 950 k€ au 31 décembre 2015, majorés d'un montant de 700 k€ décidé lors de l'affectation du résultat 2015 en 2016.

## 8.9 Fonds dédiés

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies.

Montants en K€	Montants des fonds affectés au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
Ressources					
Conventions diverses	1 069	404	235	193	362

## 8.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	31/12/2014	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Reprise non utilisées	31/12/2015
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	2 830		7	401		<b>2 436</b>
Provisions pour PV sur portefeuille VMP	1 790		25			<b>1 815</b>
Provisions pour litige social	25			25		
Provisions pour Caisse Nationale d'Action Syndicale	7 844		6 748	7 754		<b>6 838</b>
Autres provisions pour risques & charges	0		17	6		<b>11</b>
<b>Total</b>	<b>12 489</b>		<b>6 797</b>	<b>8186</b>		<b>11 100</b>

Elles sont principalement composées de :

Engagement pris en matière de retraite :

- L'ensemble du personnel est soit rémunéré par les GIE Belleville et GIE Villette, soit mis à disposition. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.
- L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Provisions de la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) :

- Elles concernent les sommes que la Confédération est susceptible de payer au titre de la couverture juridique qu'elle assure aux adhérents de la CFDT.

Provisions pour charges financières :

- Engagement de reversement de fonds confiés à la Confédération par les organisations CFDT en fonction de leur valeur de marché au jour de leur restitution.

## 8.11 Impôts différés

L'activité des organisations syndicales étant généralement exonérée d'impôt, il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôts différés.

La valeur d'actif représentée par les déficits fiscaux reportables d'une entité fiscalisée, l'association Célidé, n'est pas constatée dans les comptes consolidés, leur imputation sur des excédents futurs étant incertaine sur les prochaines années.

## 8.12 Emprunts et dettes financières

### 8.12.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Montants en K€	31/12/2014	31/12/2015	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
<b>Total emprunts auprès des établts et loc. financements</b>					
Dettes financières diverses	4 997	4 453	1 246	2 147	1 060
<b>Total emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>4 997</b>	<b>4 453</b>	<b>1 246</b>	<b>2 147</b>	<b>1 060</b>
Concours bancaires courants	8				
Intérêts courus non échus					
<b>Total concours bancaires courants et intérêts courus</b>	<b>8</b>				
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>5 005</b>	<b>4 453</b>	<b>1 246</b>	<b>2 147</b>	<b>1 060</b>

### 8.12.2 Variation des emprunts et dettes financières

Montants en K€	31/12/2014	Mvt de périmètre	Augment.	Diminut.	Ecarts de conversion	31/12/2015
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
<b>Total emprunts auprès des établt et loc. financements</b>						
Dettes financières diverses	4 997		4	549		4 453
<b>Total emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>4 997</b>		<b>4</b>	<b>549</b>		<b>4 453</b>
Concours bancaires courants	8			8		
Intérêts courus non échus						
<b>Total concours bancaires courants et intérêts courus</b>	<b>8</b>			<b>8</b>		
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>5 005</b>		<b>4</b>	<b>557</b>		<b>4453</b>

L'emprunt de 5 300 k€ a été souscrit en novembre 2012 par la confédération auprès de la Société Générale, affecté au financement de l'ensemble immobilier au 51 avenue Simon Bolivar dans le 19<sup>ème</sup>. Il a été remboursé, à hauteur de 530 k€, son solde se monte à 3 710 k€ au 31/12/2015.

### 8.13 Autres passifs

Les autres passifs comprennent les éléments suivants :

Montants en K€	31/12/2014	31/12/2015	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Fournisseurs	3 916	4 440	4 440	0	0
Fournisseurs d'immobilisations	33	286	286	0	0
Avances et acomptes reçus sur commande	16	8	8	0	0
Dettes fiscales et sociales	3 510	3 607	3 607	0	0
Dettes diverses	20 650	21 375	10 565	0	10 810
Produits constatés d'avance	559	604	604	0	0
<b>Total autres passifs à court terme</b>	<b>28 685</b>	<b>30 321</b>	<b>19 511</b>	<b>0</b>	<b>10 810</b>

\*Les dettes diverses à moins d'un an correspondent pour l'essentiel à des cotisations, encaissées par le Service Central de Perception et Ventilation des Cotisations –SCPVC- (Confédération) début 2016 et dues aux organisations CFDT (3 870 K€) ; ces sommes s'inscrivent dans le total de la collecte des cotisations pour l'exercice 2015 qui s'élève à 85 421 K€.

La Confédération a comptabilisé en charges à payer des montants de subventions à reverser (2 773 K€) et les trois SCI ont inscrit des charges à répartir sur leurs locataires (1 345 K€).

\*Les dettes diverses à plus de 5 ans correspondent à des dettes envers des Fédérations et Unions Régionales Interprofessionnelles.

En effet, les Fédérations et les Unions Régionales Interprofessionnelles ont la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération, à des fins de placement dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte. La dette figurant au bilan pour 10 810 K€ représente les fonds confiés par les organisations à la Confédération, en valeur historique et se rapportant à une partie de leurs réserves.

L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds.

## **8.14 Engagements hors bilan**

### *Engagements financiers :*

\*La Confédération s'est portée caution pour garantir, jusqu'à hauteur respectivement de 56 k€, 158 k€, 546 k€, 6517 k€ et 4 591 k€, cinq prêts accordés par des banques à cinq entités tierces.

Les termes de ces engagements sont fixés respectivement aux, 6 mars 2016, 10 juillet 2022, 17 novembre 2023, 15 mai 2041 et 30 mars 2029.

\*Des contrats de placement de fonds ont été souscrits par la Confédération, dans le cadre de sa gestion du portefeuille de titres immobilisés, pour un engagement total de 21 000 k€. Les parts de ces fonds sont appelées progressivement par le gérant du fonds.

Au 31 décembre 2015, un montant de 1 401 k€ a été appelé au titre de ces contrats et figure à l'actif du bilan. La partie non libérée de ces engagements s'élève à 8 799 k€.

\*La confédération a affecté en nantissement le 23 novembre 2012, au profit de la Société Générale, 17,46 parts de titres FCP Investissement 334 ISR, pour un montant total évalué à 5 301 k€.

Ce nantissement de titres vient garantir l'emprunt souscrit par la confédération auprès de la Société Générale, d'un montant de 5 300 k€, d'une durée de 10 ans remboursable en 40 trimestrialités.

## 8.15 Tableau des ressources

### 8.15.1 Selon le règlement comptable des organisations syndicales n°2009-10 (CRC)

Montants en K€		
RESSOURCES DE L'ENSEMBLE CONFEDERAL	31/12/2015	31/12/2014
Cotisations reçues (1)	23 132	22 512
"+" subventions contributions-contributions reçues (2)	24 300	16 401
<i>dont reversement subventions-contributions à des organisations affiliées (2)</i>	<i>(10 689)</i>	<i>(6 916)</i>
"+" autres produits d'exploitation perçus (3)	20 872	14 634
<b>Total des Ressources</b>	<b>68 305</b>	<b>53 547</b>
Produits financiers perçus	4 117	5 204
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>72 422</b>	<b>58 751</b>

(1) Montant des cotisations relevant des activités gérées par la confédération (23 132 K€).

Le montant des cotisations représente la quote-part calculée pour les entités confédérales, suivant la charte financière CFDT. Elle est générée par la centralisation de la collecte totale des organisations affiliées à la CFDT, s'élevant à un montant de 85 421 k€ pour l'exercice 2015.

(2) La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « subventions-contributions » (24 300 k€) n'est pertinente que si l'on tient compte de 10 689 k€ de reversements issus de subventions reçues, ramenant le montant des ressources nettes de subventions à 13 611 k€.

(3) Voir paragraphe 8.17 « Autres produits d'exploitation ».

Les ressources de la Confédération et des entités consolidées sont exclusivement réalisées en France.

### 8.15.2 Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte financière » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT.

En conformité avec le règlement n° 2009-10 du CRC, l'individualisation par structures CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre.

### 8.15.3 Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe –



Règles comptables des organisations syndicales -), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutives figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2015, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

#### **8.15.4 Contributions volontaires en nature**

La Confédération CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n° 2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature », effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la Confédération, renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 22 en 2015. Ces personnels sont issus essentiellement des entreprises et fonctions publiques.

Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions, à savoir 1811 € pour l'exercice 2015.

## 8.16 Charges d'exploitation

Le montant de l'ensemble des charges d'exploitation, impôts & taxes et dotations aux amortissements & provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Achats consommés en K€	31/12/2015	31/12/2014
Charges communes AGI	838	883
Centre de formation Bierville	459	1 215
Achats pour ventes GIE CFDT Presse	1 144	1 200
Achats des SCI	236	233
Achats consommés du GIE Villette	224	170
Autres achats consommés	78	183
<b>Total</b>	<b>2 979</b>	<b>3 884</b>

Charges externes en K€	31/12/2015	31/12/2014
Charges communes AGI	1 177	1 206
Centre de formation Bierville	951	184
Coûts des charges SCI	761	935
Intermédiaires Associations Iris et Isefoj (cf. études)	213	442
Achats et charges GIE Belleville et Villette	4 451	4 255
Achats et charges GIE CFDT Presse (cf Congrès 2014)	4 282	5 546
Achats, prestations reçues, frais généraux Confédération	9 830	9 702
Autres charges externes	89	152
<b>Total</b>	<b>21 754</b>	<b>22 422</b>

Frais de personnel en K€	31/12/2015	31/12/2014
Coûts salariaux GIE Belleville & GIE Villette	17 720	17 370
Autres charges de personnel Confédération	402	446
Autres frais de personnel		0
<b>Total</b>	<b>18 122</b>	<b>17 816</b>

Impôts & taxes en K€	31/12/2015	31/12/2014
Taxes sur les salaires et autres GIE Belleville	1 432	1 408
Taxes des 3 SCI	309	288
Taxes diverses Confédération	653	637
Autres taxes GIE Villette	189	230



**Comptes consolidés**  
Exercice clos le 31 décembre 2015

Autres impôts et taxes	34	32
<b>Total</b>	<b>2 617</b>	<b>2595</b>

Autres charges d'exploitation en K€	31/12/2015	31/12/2014
Reversement subventions aux organisations (autres charges) :		
- Confédération	10 481	7 312
- Isefoj	208	217
Charges de gestion GIE CFDT Presse & Confédération	1 903	1 081
Autres charges d'exploitation	203	99
<b>Total</b>	<b>12 795</b>	<b>8 709</b>

Dotations aux amortissements & provisions en K€	31/12/2015	31/12/2014
Centre de formation Bierville	389	388
Amortissements des SCI	1 338	1 326
Amortissements GIE Villette	2 029	1 712
Amortissements Confédération	4 470	5 214
Provisions Confédération	6 782	2 086
Autres dotations amortissements et provisions (GIE CFDT Presse...)	54	49
<b>Total</b>	<b>15 062</b>	<b>10 775</b>

### 8.17 Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en K€	31/12/2015	31/12/2014
Autres produits (loyers Confédération et SCI, facturation Agi, ventes et publicité GIE CFDT Presse, prestations centre de Bierville...)	12 351	12 630
Reprises amortissements et provisions d'exploitation	8 208	1 672
Transferts de charges d'exploitation	313	332
<b>Total</b>	<b>20 872</b>	<b>14 634</b>

L'augmentation des reprises sur amortissements est due à une modification de méthode d'enregistrement des provisions CNAS.

## 8.18 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Montants en K€	31/12/2015	31/12/2014
<b>Produits financiers</b>		
Revenus des créances et VMP	258	252
Gains de change	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	12	306
Produits nets sur cessions de VMP	3 790	4 554
Autres produits financiers	57	93
<b>Total</b>	<b>4 117</b>	<b>5 204</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux provisions	1 129	2 365
Intérêts et charges assimilées	112	147
Pertes de change	0	0
Charges nettes sur cessions de VMP		
Autres charges financières		
<b>Total</b>	<b>1 242</b>	<b>2 512</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>2 875</b>	<b>2 692</b>

Les dotations correspondent aux provisions sur portefeuille TIAP (moins-values latentes).

## 8.19 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Montants en K€	31/12/2015	31/12/2014
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13	1
Net de Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		80
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel		2
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier		
Autres produits exceptionnels (1)	474	1 347
Reprises de provisions exceptionnelles		
Transferts de charges exceptionnelles		
<b>Total</b>	<b>487</b>	<b>1 430</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	41	95
Net de Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	2	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel		
- Sur cession de titres consolidés	1	
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier		
Dotations exceptionnelles aux amort. et aux provisions		
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>95</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>443</b>	<b>1 336</b>

(1) Autres produits exceptionnels : ajustement de solde sur portefeuille de placement

## 8.20 Impôts

La charge d'impôts est la suivante :

Montants en K€	31/12/2015	31/12/2014
Impôt exigible sur revenus du portefeuille titres	(52)	(50)
<b>Impôts</b>	<b>(52)</b>	<b>(50)</b>

## 8.21 Effectif

L'effectif employé par les entités intégrées globalement se décompose comme suit :

Effectif moyen	31/12/2015	31/12/2014
Cadres et équivalents	179	179
Employés	113	118
<b>Total</b>	<b>292</b>	<b>297</b>

## 9 Autres informations

### 9.1 Évènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

### 9.2 Dirigeants

Les informations requises dans le cadre du paragraphe 425 du règlement 99-2 CRC ne sont pas communiquées car cela aboutirait à donner une information individuelle.

### 9.3 Liste des organismes paritaires

La Confédération Cfdt a des liens avec des organismes paritaires dans lesquels, soit elle assure la gouvernance conjointement avec les autres organisations représentatives d'employeurs et salariés, soit elle participe à une gestion paritaire.

En référence à la doctrine comptable relative aux modalités d'application de l'article L.2135-2 du code du travail, les organismes visés sont listés ci-après :

<b>PROTECTION SOCIALE</b>		
	CNAM AT/TS	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
	AGIRC ARCCO	Caisses retraite complémentaire des cadres
	CNAF	Caisse Nationale des allocations familiales
	ORST	Observatoires régionaux de la santé au travail
	CNAV	Caisse Nationale d'assurance Vieillesse
	ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
<b>FORMATION PROFESSIONNELLE</b>		
	AGFPN	Association de gestion du fonds paritaire national
<b>EMPLOI</b>		
	AGEFIPH	Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
	UNEDIC / POLE EMPLOI	Union nationale inter professionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
<b>LOGEMENT</b>		
	UESL	Union des entreprises et des salariés pour le logement
<b>DIALOGUE SOCIAL</b>		
	ADSA	Association paritaire inter professionnelle nationale pour le développement du dialogue social dans l'artisanat
<b>ETUDES</b>		
	IRES	Institut de recherches économiques et sociales



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## *APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX*

*Exercice clos AU 31 décembre 2015*

### **Sommaire**

- Rapport des commissaires aux comptes
- Faits majeurs de l'exercice
- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Compte de résultat
- Annexe

*Le bilan et le compte de résultat sont exprimés en euros*



**CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL  
C.F.D.T.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2015)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**ERNST & YOUNG et Autres**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La-Défense  
Cedex

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2015)**

**Confédération Française Démocratique du Travail**  
4, boulevard de la Villette  
75955 Paris Cedex 19

Aux membres du Conseil National,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Bureau National, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels du syndicat C.F.D.T., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau National. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL - C.F.D.T.  
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2015 - Page 2

---

## II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2015 comprennent :

- des titres immobilisés de l'activité de portefeuille et des valeurs mobilières de placement, comme exposés dans les notes 2.1.1, 2.1.6 et 2.1.9 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les règles d'évaluation de ces actifs à la clôture de l'exercice. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié les évaluations qui en résultent.
- Des provisions sont constituées pour couvrir les risques tels que décrits en note 2.2.2. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que la note fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents présentés aux membres du conseil national sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 mai 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Francis Chartier

ERNST & YOUNG et Autres



Isabelle Trach-Sengeissen



CFDT - CONFEDERATION		Exercice clos le: 31/12/2015		
BILAN ACTIF				
		31/12/2015		31/12/2014
		Brut	Amort. Prov.	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels		46 296	29 409	16 887
Frais d'établissement				26 147
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains		78 636 892	33 628 730	45 008 162
Constructions		13 306 906		13 306 906
Installations techniques, matériel et outillage industriels		50 911 174	26 694 462	24 216 711
Autres		6 964 466	5 968 583	995 883
Immobilisations corporelles en cours		1 449 416	965 685	483 732
Avances et acomptes		6 004 930		6 004 930
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations		269 612 684	5 199 063	264 413 621
Créances rattachées à des participations		694 832	356 553	338 279
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		23 733 955		23 733 955
Autres titres immobilisés		241 517 310	4 822 778	236 694 532
Prêts		3 665 444	19 731	3 645 713
Autres		1 143		1 143
<b>TOTAL (I)</b>		<b>348 295 872</b>	<b>38 857 202</b>	<b>309 438 671</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de productions (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises		1 596		1 596
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
		319 247		319 247
<b>Créances</b>				
Créances usagers et comptes rattachés		26 294 806	454 422	25 840 384
Autres		131 944		131 944
		26 162 862	454 422	25 708 440
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Autres titres		13 520 041	-	13 520 041
Instruments de trésorerie				
<b>Disponibilités</b>				
		2 621 407		2 621 407
<b>Charges constatées d'avance</b>				
		411 271		411 271
<b>TOTAL (II)</b>		<b>43 168 368</b>	<b>454 422</b>	<b>42 713 946</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)		-		-
Primes de remboursement des emprunts (IV)		-		-
Ecart de conversion Actif (V)		-		-
<b>TOTAL ( I+II )</b>		<b>391 464 241</b>	<b>39 311 624</b>	<b>352 152 617</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Legs nets à réaliser				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				



CFDT - CONFEDERATION		Exercice clos le : 31/12/2015	
BILAN PASSIF			
		31/12/2015	31/12/2014
		Net	Net
<b>FONDS SYNDICAUX</b>			
<b>FONDS PROPRES</b>			
Réserves		309 447 933	313 140 759
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		-1 388 857	-3 692 826
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Fonds propres avec droit de reprise			
- Apports			
- Legs et donations			
- Résultat sous contrôle de tiers financeurs			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>		<b>308 059 076</b>	<b>309 447 933</b>
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		11 089 857	12 488 574
<b>FONDS DEDIES</b>			
Sur contributions publiques de financement			
Sur autres ressources		361 507	404 279
<b>TOTAL (II)</b>		<b>11 451 364</b>	<b>12 892 853</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		3 710 000	4 240 000
Emprunts et dettes financières diverses (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 895 125	4 616 404
Dettes fiscales et sociales		233 653	229 817
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		23 287 017	24 446 489
Produits constatés d'avance (1)		516 383	479 110
<b>TOTAL (III)</b>		<b>32 642 177</b>	<b>34 011 820</b>
Ecart de conversion Passif (IV)		-	0
<b>TOTAL ( I+II+III+IV )</b>		<b>352 152 617</b>	<b>356 352 606</b>
(1) dont à plus d'un an			
dont à moins d'un an		516 383	479 110
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		-	0
(3) emprunts participatifs		-	0
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		-	0



CFDT - CONFEDERATION		Exercice clos le : 31/12/2015	
COMPTE DE RESULTAT			
	31/12/2015	31/12/2014	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
1. Ventes de marchandises			
2. Production vendue (services)	2 294 823	2 293 643	
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>2 294 823</b>	<b>2 293 643</b>	
Subventions - Contributions	23 317 356	15 407 547	(2)
Reprises sur dépréciations, sur provisions et amort. et transferts de charges	8 774 929	2 535 793	
Cotisations	15 574 536	15 151 445	
Autres produits (1)	1 932 640	1 515 658	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>51 894 285</b>	<b>36 904 086</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Marchandises : Achats	228	134	
Variation de stocks	1 132	798	
Matières premières et autres approvisionnements : Achats			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes *	26 911 647	23 509 548	
Impôts, taxes et versements assimilés	652 679	638 567	
Salaires et traitements	402 076	447 579	
Charges sociales			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 469 978	5 214 282	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	112 386	175 269	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	6 781 454	2 085 715	
Subventions accordées par l'organisation syndicale	2 335 834	2 724 455	
Autres charges	11 451 258	7 932 890	(1)
<b>TOTAL(II)</b>	<b>53 118 671</b>	<b>42 729 237</b>	
* Y compris redevance de crédit bail mobilier	-	-	
* Y compris redevance de crédit-bail immobilier	-	-	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-1 224 387</b>	<b>-5 825 150</b>	
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>			
Excédent ou déficit transféré (III)	0	368 931	
Déficit ou excédent transféré (IV)	3 387 931	2 941 552	
(1) Dont :			
Dons	-	-	
Legs et donations	-	-	
Produits liés à des financements réglementaires	-	-	
Ventes de dons en nature	-	-	

(2) Sur le montant de 23 317 k€ ("Subventions-Contributions"), un total de 10 480 k€ ("Autres charges") est reversé à des organisations affiliées.



CFDT - CONFEDERATION		Exercice clos le : 31/12/2015	
COMPTE DE RESULTAT			
		31/12/2015	31/12/2014
<b>Produits financiers</b>			
De participations		414 060	885 776
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		46 574	90 178
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges financières		11 887	305 992
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		286 392	248 983
<b>TOTAL (V)</b>		<b>758 913</b>	<b>1 530 930</b>
<b>Charges financières</b>			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		1 129 393	2 364 633
Intérêts et charges assimilées		575 282	146 987
Différences négatives de change		245	30
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL (VI)</b>		<b>1 704 920</b>	<b>2 511 650</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>		<b>-946 008</b>	<b>-980 720</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>		<b>-5 558 325</b>	<b>-9 378 491</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			
Sur opérations de gestion		473 649	1 348 530
Sur opérations en capital		37 839 415	26 971 111
Reprises sur dépréciat°, provis° et transferts de charges exceptionnelles			
<b>TOTAL (VII)</b>		<b>38 313 064</b>	<b>28 319 641</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Sur opérations de gestion		56 813	99 440
Sur opérations en capital		34 081 350	22 417 504
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
<b>TOTAL(VIII)</b>		<b>34 138 163</b>	<b>22 516 944</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		<b>4 174 901</b>	<b>5 802 697</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)			
Impôts sur les sociétés (X)		47 507	48 521
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (XI)		235 232	154 707
Engagements à réaliser sur ressources affectées (XII)		193 158	223 217
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+XI)</b>	<b>(XIII)</b>	<b>91 201 494</b>	<b>67 278 295</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII)</b>	<b>(XIV)</b>	<b>92 590 351</b>	<b>70 971 121</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT (XIII-XIV)</b>		<b>-1 388 857</b>	<b>-3 692 826</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
<b>Produits</b>			
Bénévolat		-	-
Prestations en nature			
Dons en nature			
<b>Charges</b>			
Secours en nature		-	-
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			
<b>Participation aux événements récurrents pluriannuels</b>		<b>-700 000</b>	<b>-700 000</b>

(3) La différence entre le montant des produits (37 839 k€) et le montant des valeurs nettes comptables des titres sortis (34 081 k€) génère un excédent de 3 758 k€.

## Sommaire de l'annexe :

	Page
<b>1 Faits majeurs de l'exercice</b>	<b>9</b>
1.1 Evénements principaux de l'exercice	9
1.2 Principes, règles et Méthodes comptables	10
1.2.1 Présentation des comptes	10
1.2.2 Méthode générale	10
1.3 Evénements Postérieurs à la clôture	10
<b>2 Informations relatives au bilan</b>	<b>11</b>
2.1 Actif	11
2.1.1 Tableau des immobilisations	11
2.1.2 Tableau des immobilisations et dépréciations	11
2.1.3 Immobilisations incorporelles	11
2.1.4 Immobilisations corporelles	11
2.1.5 Principaux mouvements	12
2.1.5.1 Méthode d'amortissement	12
2.1.6 Immobilisations financières	12
2.1.6.1 Liste des filiales et des participations	13
2.1.6.2 Créances rattachées à des participations	13
2.1.6.3 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	13
2.1.6.4 Autres titres immobilisés	13
2.1.7 Créances	14
2.1.8 Produits à recevoir	14
2.1.9 Valeurs mobilières de placement	14
2.1.10 Charges constatées d'avance	14
2.2 Passif	15
2.2.1 Fonds syndicaux	15
2.2.2 Provisions pour risques et charges	15
2.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges	15
2.2.2.2 Evaluation des provisions pour risques et charges	15
2.2.3 Fonds dédiés – Tableau de suivi	17
2.2.4 Etat des dettes	17
2.2.5 Charges à payer	18
<b>3 Informations relatives au compte de résultat</b>	<b>19</b>
3.1 Tableau de détermination des ressources	19
3.1.1 Fait générateur des cotisations	19
3.1.2 Contributions publiques de financement	19
3.2 Ventilation de l'effectif moyen	20
3.3 Contributions volontaires en nature	20
3.4 Autres informations sur le compte de résultat	20
3.4.1 Autres achats et charges externes	20
3.4.2 Reprises de provisions & transferts de charges – Autres produits	21
3.4.3 Quotes-parts de résultats de GIE	21
3.4.4 Résultat financier	21
3.4.5 Résultat exceptionnel	21
<b>4 Autres informations</b>	<b>22</b>
4.1 Engagements hors bilan	22
4.1.1 Engagements financiers	22

## 1 Faits majeurs de l'exercice

### 1.1 Evénements principaux de l'exercice

- La loi du 05 mars 2014 a prévu la constitution d'un fonds paritaire contribuant au financement des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs.

Les ressources du fonds sont constituées par :

- une *contribution des employeurs* privés assise sur les rémunérations versées aux salariés du secteur privé et comprise dans l'assiette des cotisations de sécurité sociale, dont le taux est fixé par un accord conclu, ou à défaut par décret, entre les organisations représentatives des salariés et des employeurs au niveau national et interprofessionnel. Ce taux ne peut être ni supérieur à 0,02 % ni inférieur à 0,014 % (actuellement fixé à 0,016 % de la masse salariale),
- une *subvention de l'Etat*.

En application des articles L.2135-9 et suivants du Code du travail issus de la loi n°2014-288 du 5 mars 2014, et conformément à l'article L.2135-15 du même code et aux dispositions du décret n°2015-87 du 28 janvier 2015, les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel ont créé une association qui prend le nom de : Association de gestion du fonds paritaire national », dénommée ci-après l' « AGFPN » ou l' « Association ».

Cette Association gère le fonds paritaire national, chargé d'une mission de service public consistant à financer les missions paritaires et les missions d'intérêt général à la charge des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs, au titre de leur participation à la conception, à la mise en œuvre, à l'évaluation et au suivi d'activités concourant au développement et à l'exercice des missions d'intérêt général définies à l'article L.2135-11 du Code du travail :

- la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement et dans le cadre des organismes gérés majoritairement par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs,
- la participation des organisations syndicales de salariés et de organisations professionnelles d'employeurs à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques relevant de la compétence de l'Etat, notamment par l'animation et la gestion d'organismes de recherche, la négociation, la consultation et la concertation,
- la formation économique, sociale et syndicale des salariés appelés à exercer des fonctions syndicales ou des adhérents à une organisation syndicale de salariés amenés à intervenir en faveur des salariés, définie aux articles L.2145-1 et L.2145-2, notamment l'indemnisation des salariés bénéficiant de congés de formation, l'animation des activités des salariés exerçant des fonctions syndicales.

Cette convention remplace les subventions reçues jusqu'à l'exercice 2014 par la Direction Générale du Travail (DGT) au titre de la formation syndicale et par les différentes OPCA au titre de la gestion du Paritarisme.

- L'exercice 2015 a vu la mise en œuvre de la réforme de la CNAS décidée en 2014 au congrès de Marseille concernant un dispositif de service aux adhérents. Le projet « réponses à la carte » entre dans ce cadre-là ; le coût s'est élevé à 576 k€.
- Un changement d'estimation est intervenu concernant les provisions CNAS. La CNAS a affinée le calcul de sa provision, par un outil statistique, extrait de l'application Cn@s en ligne. L'ensemble de la provision 2014 a été reprise à hauteur 7 753 k€ et une nouvelle provision a été dotée à hauteur de 6 748 k€.
- La confédération a continué la mise en service au cours de l'année 2015 de sa nouvelle application de Gestion de ses adhérents et de ses structures en ligne, dénommée GASEL. Cette évolution majeure a consisté à transplanter le périmètre fonctionnel d'applications de la gestion de l'adhérent et des structures dans un nouvel environnement technologique permettant un accès partagé, réparti et sécurisé à une base de données centralisée rassemblant tous les référentiels uniques nécessaires à la gestion en temps réel de l'adhérent et des structures.
- Par ailleurs, la Confédération a organisé un rassemblement « jeunes » à l'INSEP à Paris le 1<sup>er</sup> mai 2015, dont le coût s'est élevé à 630 k€.
- De plus, une journée pour l'égalité hommes/femmes a été organisée à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris le 5 mars 2015, le coût s'élevant à 192 k€.

## ***1.2 Principes, règles et méthodes comptables***

### ***1.2.1 Présentation des comptes***

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

### ***1.2.2 Méthode générale***

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

La confédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2014-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## ***1.3 Evénements Postérieurs à la clôture***

Néant

## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute au 1er janvier 2015	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	46			46
Immobilisations corporelles	76 666	2 027	56	78 637
Immobilisations financières	262 222	45 063	37 673	269 613
<b>TOTAL</b>	<b>338 934</b>	<b>47 091</b>	<b>37 729</b>	<b>348 296</b>

L'augmentation des immobilisations corporelles correspond pour l'essentiel aux travaux en cours concernant la réhabilitation de l'immeuble 51 avenue Simon Bolivar, à hauteur de 1 162 k€, aux travaux en cours liés à la rénovation de la façade de l'immeuble Bolivar pour 445 k€, le coût des travaux concernant la réfection des locaux de Bierville pour 14 k€, de la rénovation des locaux de l'immeuble Belleville 53 k€ et de ceux de l'immeuble Bolivar pour 188 k€ ainsi que des acquisitions de mobilier pour 50 k€.

Le montant net d'augmentation des Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP) est de 8 853 k€, relative à des opérations d'arbitrage ou d'apports opérées sur les valeurs inscrites en immobilisations financières. Par ailleurs, les SCI contrôlées par la confédération ont remboursé un montant de 1 240 k€ sur les créances rattachées aux participations et la SCI Rebuffat Jaurès a réduit sa créance de 463 k€ correspondant à l'affectation de sa perte sur l'exercice 2014.

#### 2.1.2 Tableau des amortissements et dépréciations

Rubriques	Amortissements et dépréciations cumulés au 1er janvier 2015	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	20	9		29
Immobilisations corporelles	29 168	4 461		33 629
Immobilisations financières	5 584	1 129	1 514	5 199
<b>TOTAL</b>	<b>34 772</b>	<b>5 599</b>	<b>1 514</b>	<b>38 857</b>

#### 2.1.3 Immobilisations incorporelles

La confédération continue le développement du logiciel de gestion des syndicats « Gasel » qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats affiliés à la CFDT.

Ce logiciel n'est pas valorisé dans les comptes.

#### 2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurant au bilan arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 2009 (terrains et immeubles) avaient été valorisées sur la base d'une expertise immobilière pour les comptes de l'exercice 2009.

Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice.

Les immobilisations corporelles acquises en 2015 sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

### 2.1.5 Principaux mouvements

Les éléments constituant les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice 2015 sont rappelés en 2.1.1. Il est à noter que des travaux étaient déjà inscrits dans les comptes des exercices 2013 et 2014, notamment représentés par un ensemble immobilier inscrit en immobilisations en cours

Cette acquisition fera l'objet d'importants travaux d'aménagement intérieur à compter de l'exercice 2016 ; il est à noter que la valeur du terrain, estimé à 30 % du montant total de l'acquisition s'élevant à 5 300 k€, est inscrite sur le poste comptable terrains.

#### 2.1.5.1 Méthode d'amortissement

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Gros œuvres	Linéaire	de 24 à 31 ans
Façades étanchéité...	Linéaire	5 ans
CVC, électricité...	Linéaire	de 5 à 8 ans
Installations, aménagements	Linéaire	de 6 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	de 5 à 10 ans

Pour les postes « Installations, aménagements », « Matériel et outillage » et « Matériel de bureau », la durée d'amortissement des biens figurant au bilan arrêté au 1er janvier 2009 (valorisation sur expertise) a été ramenée à une durée correspondant à la période initiale de leur amortissement.

### 2.1.6 Immobilisations financières

La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation.

Les mouvements 2015 sur les immobilisations financières et sur les valeurs mobilières de placement sont évalués à leur coût historique.

Des dépréciations sont constatées au 31 décembre 2015 en cas de moins-value latente.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence.

### 2.1.6.1 Liste des filiales et des participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.  
Aucune dépréciation n'a été enregistrée en 2015.  
Il n'y a pas eu de mouvement significatif en cours d'année.

Sociétés	Capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la CFDT et non	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice	
			Brute	Nette					
Filiales (+ 50 %)	SCI Loire-Jaurès	212	100%	15	15	6 608	1 072	197	400
	SCI Flandre-Jaurès	303	100%	15	15	3 332	724	288	4
	SCI Rebuffat-Jaurès	323	100%	2	2	13 794	991	325	463
Participations (10 à 50 %)	néant								

### 2.1.6.2 Créances rattachées à des participations :

Elles correspondent aux créances identifiées sur les trois SCI (Loire-Jaurès, Flandre-Jaurès et Rebuffat-Jaurès).

### 2.1.6.3 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (Tiap)

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille pour un montant de 241 517 k€ correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves. Ces titres sont immobilisés bien qu'ils soient composés en partie par des valeurs mobilières de placement.

Une dépréciation nette a été constatée en 2015 à hauteur de 4 823 k€.

Exercice 2015	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative comptable	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative comptable
Décomposition de la valeur estimative						
Fractions du portefeuille évaluées :						
• Au coût de revient	232 664	227 505		241 517	236 695	
• Au cours de bourse			282 678			299 926
• D'après la situation nette						
• D'après la situation nette réestimée						
• D'après une valeur de rendement ou de rentabilité			8 230			8 150
• D'après la valeur de souscription (titres libérés)						
Valeur estimative du portefeuille	232 664	227 505	290 908	241 517	236 695	308 076

### 2.1.6.4 Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont essentiellement constitués par :

- 15 180 titres de la Vigeo Eiris (dont 10 630 titres acquis en 2015), sur 598 297 actions de 20 € composant son capital.

La dépréciation enregistrée en 2014 sur ces titres (326 k€) a été augmentée de 31 k€ pour être portée à 357 k€ sur les comptes 2015.

### 2.1.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<i>Créance de l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations	23 734	-	23 734
Prêts (1)	3 665	374	3 291
<i>Créances de l'actif circulant</i>			-
Créances usagers et comptes rattachés	132	132	-
Autres créances	26 163	26 163	-
Charges constatées d'avance	411	411	
<b>Total</b>	<b>54 105</b>	<b>27 080</b>	<b>27 025</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	16		
Prêts récupérés en cours d'exercice	387		

### 2.1.8 Produits à recevoir

Ils sont constitués par :

- Cotisations à recevoir (SCPVC) :	3 573 k€
- Subventions et contributions à recevoir :	5 921 k€
- Autres produits à recevoir :	136 k€
- Autres créances	16 215 k€

### 2.1.9 Valeurs mobilières de placement

Les mouvements 2015 sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions.

Des dépréciations sont constatées en fin d'exercice en cas de moins-value latente. Au 31 décembre 2015, aucune dépréciation n'a été constatée.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence.

Conformément à la règle établie lors des exercices précédents, il est rappelé que des titres s'assimilant à des valeurs mobilières de placement sont inscrits en Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) ; en effet, ils correspondent à des placements à long terme assurant la gestion patrimoniale des réserves.

### 2.1.10 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance (411k€) correspondent à des charges d'exploitation de l'exercice, et sont composées de :

- Annonces et insertions	7 k€
- Contrats de maintenance	15 k€
- Documentations	122 k€
- Déplacements et séjours	5 k€
- Intervention sur formation	7 k€
- Déplacements	10 k€
- Subventions et soutiens	5 k€
- Reversements aux structures CFDT	210 k€
- Divers	n/s

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Libellé	Solde au 1er janvier 2015	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
<b>Fonds syndicaux</b>				
Réserves générales	155 761		6 247	149 514
Réserve affectée Caisse Nationale d'Action Syndicale	150 834	3 305		154 139
Autres réserves affectées	2 845			2 845
Réserve affectée événements pluriannuels (1)	3 700	700	1 450	2 950
Report à nouveau	-			-
Résultat de l'exercice	- 3 693	- 1 389	- 3 693	- 1 389
<b>Autres fonds syndicaux</b>	-			-
<b>Total</b>	<b>309 447</b>	<b>2 616</b>	<b>4 004</b>	<b>308 059</b>

(1) Pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et élections prud'homales), la confédération a constitué une réserve s'élevant à 2 950 k€ qui doit augmenter en 2015, lors de la décision d'affectation du résultat 2015.

En pied de compte de résultat figure cette part du résultat de l'exercice 2015 qui sera affectée à cette réserve, soit 700 k€.

### 2.2.2 Provisions pour risques et charges

#### 2.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au 1er janvier 2015	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : utilisations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	1 816	25	-	25	1 816
Provisions pour charges	10 673	6 756	33	8 122	9 274
<b>Total</b>	<b>12 489</b>	<b>6 781</b>	<b>33</b>	<b>8 147</b>	<b>11 090</b>

#### 2.2.2.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques comprennent :

- Provision pour litiges : 0 k€
- Provision pour charges financières\* : 1816 k€

\* Les Fédérations et les Unions Régionales Interprofessionnelles affiliées à la CFDT ont la possibilité de confier à la Confédération tout ou partie de leur trésorerie liée à leurs réserves, à des fins de placement dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte.

L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations, à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds ou à une valeur « linéarisée ».

Au 31 décembre 2015, des plus-values financières latentes (différence entre la valeur historique et la valeur sur le marché des titres détenus) sont constatées sur le portefeuille global détenu par la Confédération.

Si les organisations demandaient le remboursement de leurs parts à la Confédération au 31 décembre 2015, elles appréhenderaient une partie de ces plus-values latentes. La Confédération constate donc, à la clôture de l'exercice, une provision pour charges financières, correspondant à la différence entre la valeur de la dette envers les organisations inscrite au passif du bilan, et la valeur du montant qui aurait dû être reversé aux organisations si elles avaient sollicité un remboursement au 31 décembre.

Les provisions pour charges se rapportent essentiellement aux :

- Provision de la Caisse Nationale d'Action Syndicale\* : 6 838 k€

\* Elle est représentative des sommes que la Confédération (CNAS) est susceptible de payer au titre de la couverture juridique assurée aux adhérents de la CFDT.

- Provision relative aux engagements pris en matière de retraite et engagements similaires\* : 2 436 k€

\* L'ensemble du personnel est soit rémunéré par le GIE Belleville soit mis à disposition. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE Belleville et GIE Villette (structures liées), font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat confédéral et pour le secrétariat administratif), les prestations futures découlent de :

- L'ancienneté à la date de l'évaluation,
- Le salaire projeté à l'âge de la retraite,
- Les droits tels que définis,
- Les conditions du départ en retraite (démissions),
- Le facteur d'actualisation,
- La probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de : 2 % (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaire). Le taux d'évolution des rémunérations est de : 2,80 % observés ces quatre dernières années.

### 2.2.3 Fonds dédiés – Tableau de suivi

Ressources	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
Conventions diverses	1 069	404	235	193	362
<b>Total</b>	<b>1 069</b>	<b>404</b>	<b>235</b>	<b>193</b>	<b>362</b>

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies, repris au cours des années ultérieures en fonction de leur utilisation.

### 2.2.4 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunt (2) et dette auprès des établissements de crédit dont : - à 2 ans au maximum à l'origine - à plus de 2 ans à l'origine	3 710	530	2 120	1 060
Emprunt et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 895	4 895		
Dettes fiscales et sociales	234	234		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (1)	23 287	12 477		10 810
Produits constatés d'avance	516	516		
<b>TOTAL</b>	<b>32 642</b>	<b>18 652</b>	<b>2 120</b>	<b>11 870</b>
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	530			

**(1) Le montant des autres dettes correspond pour 12 477 k€ à des dettes d'exploitation (essentiellement sur des structures affiliées) et pour 10 810 k€ à des dettes envers des Fédérations professionnelles et Unions Régionales Interprofessionnelles.**

En effet, les Fédérations et les Unions Régionales Interprofessionnelles ont la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération, à des fins de placement dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte. La dette figurant au bilan pour 10 810 k€ représente les fonds confiés par les organisations à la Confédération, en valeur historique et se rapportant à une partie de leurs réserves.

L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds ou à la valeur « linéarisée ».

Une provision pour charges financières (1.816 k€) a été constatée dans les comptes de la Confédération au 31 décembre 2015 correspondant à la différence entre la



valeur de la dette envers les organisations inscrite au passif du bilan de la Confédération, et la valeur du montant que la Confédération aurait dû rembourser aux organisations si elles l'avaient demandé à la clôture de l'exercice.

### *2.2.5 Charges à payer*

Les charges à payer correspondent à des charges d'exploitation :

- Factures non parvenues :	944 k€
- Diverses charges d'exploitation :	273 k€
- Contributions à verser aux organisations Cfdt :	8561 K€
- Comptes Courant Entités Consolidés	3 440 k€
- Autres dettes	201k€

### 3 Informations relatives au compte de résultat

#### 3.1 Tableau de détermination des ressources

Cotisations reçues (1)	15 575
« - » reversement de cotisations à des syndicats visés à l'article L.2135-1	-
« + » subventions-contributions reçues (2)	23 317
« - » reversement subventions-contributions à des organisations affiliées (2)	-10 480
« + » autres produits d'exploitation perçus	13 059
« + » produits financiers perçus	747
<b>TOTAL</b>	<b>42 218</b>

(1) Le montant des cotisations TTC représente la part de la cotisation perçue par la Confédération pour ses seules activités. La part de la cotisation de 6 613 k€ pour le GIE CFDT Presse et celle de 945 k€ pour le GIE Villette ne figurent donc pas dans les comptes de la Confédération et le montant des cotisations relevant des activités gérées par la Confédération s'établit ainsi pour 2015 à un total de 23 132 k€.

Ces parts relèvent de la centralisation de la collecte totale par le « Service Central de Perception et Ventilation des Cotisations » (SCPVC) des organisations affiliées à la CFDT, s'élevant à un montant de 85 421 k€ pour l'exercice 2015.

(2) La somme de 23 317 k€ est constituée par des ressources issues de :

- Participation et actions effectuées dans le cadre d'organismes paritaires :	3 615 k€
- Conventions de partenariat :	1 028 k€
- Financement du dialogue social :	17 134 k€
- Etat :	7 283 k€
- Contribution entreprise :	9 851 k€

La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « subventions-contributions » (23 317 k€) n'est pertinente que si l'on tient compte de 10 480 k€ de reversements, ramenant le montant de ressources nettes à 12 837 k€.

#### 3.1.1 Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte financière » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT.

En conformité avec le règlement n° 2009-10 du CRC, l'individualisation par structures CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

#### 3.1.2 Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales -), il est

tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2015, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

### **3.2 Ventilation de l'effectif moyen**

Les collaborateurs administratifs et permanents syndicaux qui composent le personnel de la Confédération sont régis par des statuts différents, selon la distinction suivante :

Catégories	Personnel facturé par le GIE Belleville	Personnel mis à disposition
Secrétariat administratif et technique	88	0
Secrétariat confédéral	76	22
Total	164	22

*\* Le GIE Belleville facture par ailleurs du personnel aux associations contrôlées par la Confédération et entrant dans le périmètre de consolidation.*

### **3.3 Contributions volontaires en nature**

La Confédération CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n° 2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature », effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la Confédération, renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.

Le nombre de personnes mise à disposition est de 22 en 2015. Ces personnels sont issus essentiellement de fonctions publiques.

Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions, à savoir 1 811 k€ pour l'exercice 2015.

### **3.4 Autres informations sur le compte de résultat**

#### **3.4.1 Autres achats et charges externes**

Le montant de la facturation émanant du GIE Belleville s'établit pour l'exercice à un montant de 14 895 k€ -il s'agit essentiellement de Personnel refacturé pour 12 537 k€ (figurant sur le poste « autres achats et charges externes » du compte de résultat).

Cette facturation représente 55,35 % du poste « Autres achats et charges externes » s'élevant au total à 26 910 k€, dont les autres principales prestations sont :

- Prestations juridiques	1 403 k€
- Prestations informatiques	1 512 k€
- Charges d'occupation des locaux	1.210 k€
- Frais de réunions et missions	3 467 k€
- Coûts de maintenance et assurance	454 k€
- Etudes et documentations	1 026 k€
- Divers honoraires	1 460 k€

### 3.4.2 Reprises de provisions et transferts de charges - Autres produits :

Figure sur ce poste un montant de 7 753 k€ de reprises de provisions relatives à des dossiers juridiques instruits par la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) et réglés durant l'exercice 2015.

Les transferts de charges concernent principalement des « refacturations » faites à des structures associées (GIE ou associations) pour un montant de 390 k€.

Le montant des autres produits (1.673 k€) est essentiellement constitué d'une part de facturations diverses sur des conventions contractées avec des structures associées ou affiliées, ainsi qu'avec des partenaires externes, et d'autre part de versements liés à la délégation des membres CFDT siégeant au CESE (Conseil Economique Social et Environnemental).

### 3.4.3 Quotes-parts de résultats de GIE :

Ces quotes-parts, comptabilisées en déficit (3 388 k€), sont issues de deux groupements d'intérêt économique gérant, pour la Confédération et ses structures associées, des fonctions opérationnelles mutualisées, organisées par « métiers » (moyens généraux, informatique, presse, site internet, diffusion de revues et matériel syndical...).

### 3.4.4 Résultat financier :

D'un montant négatif de -946 k€, il se décompose comme suit :

Revenus de SCI ou de placements (VMP)	700 k€
Provisions sur portefeuille TIAP (Moins Values latentes)	-1129 k€
Reprise de provisions sur portefeuille TIAP	12 k€
Perte des SCI	- 463 k€
Net de charges ou produits financiers divers	- 66 k€

### 3.4.5 Résultat exceptionnel :

Les éléments essentiels qui le composent, pour 4 175 k€ en net, sont les suivants :

- Plus-values des mouvements sur les cessions sur portefeuille TIAP	3 758 k€
- Valeur comptable immobilisations sorties	0 k€
- Net de produits et charges divers	417 k€

## 4 AUTRES INFORMATIONS

### 4.1 Engagements hors bilan

#### 4.1.1 Engagements financiers :

\*La Confédération s'est portée caution pour garantir, jusqu'à hauteur respectivement de 56 k€, 158 k€, 546 k€, 6 517 k€ et 4 591 k€, cinq prêts accordés par des banques à cinq entités tierces.

Les termes de ces engagements sont fixés respectivement aux 6 mars 2016, 10 juillet 2022, 17 novembre 2023, 15 mai 2041 et 30 mars 2029.

\*Des contrats de placement de fonds ont été souscrits par la Confédération, dans le cadre de sa gestion du portefeuille de titres immobilisés, pour un engagement total de 21 000 k€. Les parts de ces fonds sont appelées progressivement par le gérant du fonds.

Au 31 décembre 2015, un montant de 1 401 k€ a été appelé au titre de ces contrats et figure à l'actif du bilan. La partie non libérée de ces engagements s'élève à 8 799 k€.

\*La confédération a affecté en nantissement le 23 novembre 2012, au profit de la Société Générale, 17,46 parts de titres FCP Investissement 334 ISR, pour un montant total évalué à 5 301 k€.

Ce nantissement de titres vient garantir l'emprunt souscrit par la confédération auprès de la Société Générale, d'un montant de 5 300 k€, d'une durée de 10 ans remboursable en 40 trimestrialités.

### 4.2 Consolidation

#### 4.2.1 Comptes consolidés

Les comptes sociaux 2015 de la Confédération sont intégrés dans un ensemble consolidé « Confédération CFDT » dont elle est l'entité consolidante.

Le périmètre de cette consolidation inclut des entités contrôlées à 100% par la Confédération (Groupements d'intérêt économique, Sociétés civiles immobilières, Associations loi 1901 et une EURL).